



CANADIAN PUBLIC ACCOUNTABILITY BOARD
CONSEIL CANADIEN SUR LA REDDITION DE COMPTES

RÉGLEMENTATION DE L'AUDIT DE CALIBRE MONDIAL

RAPPORT ANNUEL 2015



Introduction

Nous vous présentons le rapport annuel 2015 du Conseil canadien sur la reddition de comptes (CCRC), qui fait partie intégrante de nos documents d'information annuelle conçus de manière à répondre aux besoins d'information de nos parties prenantes. Les trois documents que nous produisons annuellement nous permettent de nous acquitter de nos obligations d'information prescrites par le cadre législatif et de communiquer de l'information sur nos activités en temps opportun.

Voici les documents publiés au cours du cycle de présentation de 2015 : le rapport public sur les inspections réalisées auprès des Quatre Grands, publié en novembre 2015, le rapport annuel sur les inspections menées dans l'ensemble des cabinets, publié en mars 2016, et le présent rapport annuel 2015, qui contient l'information financière du CCRC pour l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Message du président du conseil



Le mandat du CCRC en tant qu'organisme de réglementation des cabinets d'audit des émetteurs assujettis est important pour le maintien de la confiance du public à l'égard de l'intégrité de l'information financière diffusée au Canada. Il bénéficie ainsi à un grand nombre de Canadiens qui investissent directement ou indirectement dans des entreprises canadiennes. Des états financiers de grande qualité appuyés par des audits de grande qualité permettent par ailleurs aux entreprises d'obtenir les capitaux dont elles ont besoin pour croître.

Le conseil d'administration du CCRC est bien conscient de ses responsabilités à l'égard de la supervision de cet organisme de réglementation de calibre mondial, qui se doit d'être efficace. Étant donné les résultats mitigés obtenus cette année lors des inspections menées par le CCRC, le conseil d'administration a décidé de se concentrer sur les activités de l'organisme pour s'assurer que ses interventions contribuent, par la force des choses, à la mise en œuvre de mesures incitant les cabinets d'audit à s'améliorer. Il a également supervisé étroitement le déploiement de l'initiative visant à améliorer la transparence des inspections du CCRC auprès des comités d'audit. De même, l'initiative visant à mieux communiquer les enjeux soulevés au cours des inspections du CCRC aux parties intéressées au processus d'audit a également contribué à améliorer la qualité de l'audit. D'après les commentaires recueillis auprès des parties prenantes, ces initiatives se sont avérées utiles. En novembre dernier, le conseil d'administration a approuvé le nouveau plan stratégique 2016-2018 tirant parti des progrès réalisés ces trois dernières années. Ce plan, ne se voulant pas un changement fondamental d'orientation, se concentre plutôt sur l'amélioration continue et sur la nécessité de maintenir en place une équipe hautement performante pour faire face à un environnement en constante évolution.

En avril 2015, nous avons salué le départ de M. Alain Rhéaume en tant que membre du conseil d'administration. Nous le remercions pour son sens de l'engagement et du service, et lui souhaitons le meilleur pour l'avenir.

Je tiens également à remercier mes collègues administrateurs, le directeur général du CCRC, Brian Hunt, ainsi que l'ensemble des membres de l'équipe de direction et des membres du personnel du CCRC pour leur contribution à l'amélioration de la qualité de l'audit au Canada en 2015, et j'anticipe avec plaisir les nouveaux progrès qui seront réalisés en 2016.



Nick Le Pan
Président du conseil

Message du directeur général



Chaque année, le CCRC procède à l'inspection des cabinets qui audient au moins 100 émetteurs assujettis. Globalement, les résultats des inspections menées en 2015 indiquent que la cohérence sur le plan de l'exécution reste un défi pour l'ensemble de ces cabinets. Le nombre de constatations importantes découlant de nos inspections a augmenté pour 9 de ces 14 cabinets, notamment dans chacun des Quatre Grands (Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L., KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L. et PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.).

Rappelons que lors des inspections effectuées en 2014 auprès des Quatre Grands, le CCRC avait ciblé les émetteurs assujettis à forte capitalisation boursière, prêtant une attention particulière aux travaux d'audit réalisés en pays étrangers. Nous avons alors constaté une amélioration générale de la qualité de l'audit. Afin de déterminer si les améliorations notées au cours des dernières années ont été parfaitement intégrées pour l'ensemble des Quatre Grands cabinets, le CCRC a réorienté les inspections effectuées en 2015 vers des dossiers d'émetteurs assujettis dont la capitalisation boursière s'établit à 250 millions \$ ou moins, situés à l'extérieur des grands centres. Les caractéristiques de ces dossiers et les résultats de nos inspections se sont avérés cohérents avec nos constatations à l'égard des dix autres cabinets d'audit faisant l'objet d'une inspection annuelle.

Le 30 novembre 2015, le CCRC, dans son rapport faisant suite aux inspections annuelles qu'il a effectuées auprès des Quatre Grands, souligne que les plans d'action mis en œuvre par ces cabinets ont généralement contribué à maintenir la qualité de l'audit dans les missions de plus grande envergure. Cependant, les inspections des dossiers d'audit de petits émetteurs assujettis ont révélé des cas plus fréquents d'inégalité dans la qualité des audits. Nous travaillons actuellement avec chacun des Quatre Grands pour veiller à ce que les améliorations de la qualité que nous avons notées ces deux dernières années soient intégrées efficacement, peu importe l'importance de l'émetteur ou la taille du marché.

Les dix autres cabinets inspectés annuellement, à savoir quatre cabinets membres d'un réseau ou d'envergure nationale et six grands cabinets régionaux qui, collectivement, audient un peu plus de 1 % de l'ensemble des émetteurs assujettis canadiens en termes de capitalisation boursière, se sont efforcés de remédier aux lacunes relatives à la qualité de l'audit au moyen de plans d'action. Dans les quatre cabinets membres d'un réseau ou d'envergure nationale, nous avons noté que la qualité de l'audit est demeurée stable dans un cabinet, qu'un autre cabinet avait progressé et que deux autres ont continué de connaître des difficultés. Bien que les plans d'action en place aient contribué à une certaine progression de la qualité de l'audit, celle-ci n'est pas suffisante. Les constatations importantes découlant des inspections des six grands cabinets régionaux révèlent également une certaine incohérence dans la qualité de l'audit. Dans l'ensemble, le CCRC a constaté que la qualité générale de l'audit était stable ou qu'elle s'était améliorée dans quatre de ces cabinets, tandis qu'il n'a pas observé d'améliorations dans deux cabinets. Le CCRC a demandé à ces deux cabinets régionaux d'effectuer une analyse rigoureuse des causes fondamentales de nos constatations, laquelle devrait les amener à apporter des changements importants à leurs plans d'action liés à la qualité de l'audit. Nous avons également demandé à ces cabinets d'évaluer la suffisance et le caractère approprié de leurs ressources.

Tous les cabinets sont capables de réaliser des audits de qualité. Globalement, il semble toutefois difficile d'assurer une mise en œuvre uniforme des initiatives d'amélioration de la qualité. Le CCRC a fait part aux cabinets de ses préoccupations à ce sujet et s'attend à ce que ceux-ci envisagent d'adopter des mesures à court terme qui leur permettront d'améliorer la qualité de leurs audits pour la fin de l'exercice 2015, ainsi que des mesures à long terme qui permettront d'intégrer les améliorations requises, dans tous leurs bureaux, de façon durable.

Dans le cadre de notre initiative de 2015 relative à l'engagement des parties prenantes, nous avons multiplié nos échanges avec les comités d'audit. Nous poursuivrons nos efforts à cet égard en 2016, en nous concentrant surtout sur les émetteurs assujettis de moyenne capitalisation boursière (100 millions \$ à 500 millions \$). Plus particulièrement, nous prêterons assistance aux comités d'audit en publiant des documents d'information sur la façon d'évaluer les cabinets d'audit et les risques d'audit, sur la façon dont certains comités d'audit abordent le plus efficacement possible leur rôle de surveillance, ainsi que sur les enjeux se rapportant à des secteurs d'activité précis que les comités d'audit pourraient vouloir explorer avec leurs auditeurs.

Fin 2015, le CCRC a finalisé son plan stratégique 2016-2018, accessible sur son site Internet, à l'adresse www.cpab-ccrc.ca. Au cours des trois dernières années, nous avons réalisé des progrès considérables et avons sensibilisé davantage les parties prenantes à divers enjeux, afin d'améliorer la qualité de l'audit. En même temps, nous constatons que la réalisation constante d'audits de grande qualité continue de poser des défis. Notre nouveau plan prend en compte divers enjeux et tendances qui devraient influencer sur l'audit des sociétés ouvertes au cours des prochaines années, dont :

- l'évolution de l'activité des cabinets d'audit, notamment l'élargissement de l'étendue des services autres que d'audit;
- la forte concurrence dans les services d'audit, qui exerce une pression sur les revenus et la rentabilité;
- un marché du travail en évolution, du fait de la fusion des corps professionnels au Canada, ce qui constitue une source de défis et de possibilités pour attirer et maintenir en poste les ressources;
- la présence accrue des émetteurs assujettis canadiens à l'étranger et les défis en découlant sur le plan de l'audit;
- l'évolution de la façon dont les audits sont réalisés actuellement et le seront à l'avenir, y compris l'incidence des technologies émergentes;
- les enjeux liés à la politique en matière d'audit à l'échelle internationale, notamment les appels d'offres pour les services d'audit et la rotation des auditeurs, les restrictions concernant les services autres que d'audit pouvant être fournis et l'instauration d'une version élargie du rapport de l'auditeur;
- une orientation accrue vers le rôle du comité d'audit dans la surveillance de l'auditeur et l'amélioration de la qualité de l'audit, et les attentes à l'égard de ce rôle;
- la chute des prix des produits de base, qui pourrait avoir une incidence sur la vigueur et la capacité d'adaptation des sociétés ouvertes au Canada;
- l'accès aux documents de travail à l'étranger – le CCRC continue ses démarches auprès des autorités canadiennes en valeurs mobilières pertinentes afin que soient apportés les changements nécessaires pour qu'il puisse accéder plus facilement aux travaux d'audit, et ainsi s'acquitter de son mandat de réglementation auprès des cabinets d'audit participants.

Pour ce faire, au cours des trois prochaines années, le CCRC se concentrera sur les cinq impératifs stratégiques suivants :

1. Bâtir une équipe très performante
2. Ancrer davantage la gestion des risques dans la culture du CCRC
3. Continuer d'améliorer les inspections
4. Produire de l'information de leadership éclairé pratique et significative
5. Mieux faire connaître et comprendre les questions relatives à la qualité de l'audit à l'ensemble des parties prenantes

Pour respecter ces impératifs, le CCRC maintiendra sa structure reposant sur les secteurs fonctionnels suivants : gestion des risques, inspections, leadership éclairé et engagement des parties prenantes.

L'efficacité du CCRC à titre d'autorité de réglementation dépend de l'efficacité de son personnel. Le secteur de l'audit est de plus en plus complexe, en raison notamment des incertitudes économiques, de la tendance soutenue vers la mondialisation, d'un marché du travail changeant pour les professionnels de l'audit et de l'évolution du recours aux technologies. Ces changements auront des répercussions sur la façon dont les cabinets d'audit et les émetteurs assujettis exercent leurs activités, ce qui souligne l'importance d'attirer, de former et de maintenir en poste des personnes ayant les compétences appropriées pour s'acquitter de leur rôle dans un nouvel environnement en constante évolution. Nous continuerons de développer une culture de travail axée sur la collaboration, à l'appui de notre mission et reposant sur nos valeurs que sont l'excellence, la confiance et le respect, tout en recentrant notre attention sur le recrutement de talents et en gérant activement le développement de carrière à long terme.

La fonction Gestion des risques du CCRC relèvera de façon proactive les facteurs de risque ayant une incidence sur son organisation et les marchés financiers dans leur ensemble, et prendra les mesures qui s'imposent. Les risques ne sont pas statiques, et les défis que doivent relever les auditeurs, l'évolution des réalités économiques et le rythme rapide de l'innovation exigent que nous perfectionnions et affirmions notre capacité à relever et à atténuer les risques qui pourraient ébranler la confiance des investisseurs sur les marchés.

Le CCRC emploie une méthodologie fondée sur les risques. Nous collaborons avec les cabinets d'audit pour élaborer des solutions dans les secteurs où une amélioration de la qualité de l'audit est nécessaire. Dans un souci d'efficacité, au cours des trois dernières années, nous avons mis à jour notre méthodologie d'inspection, nos systèmes et nos processus et avons continué nos études thématiques, par exemple sur la pratique de l'audit en pays étranger. Nous avons également accru la transparence de nos constatations importantes découlant des inspections, grâce au Protocole de communication des constatations de l'inspection du CCRC par les cabinets d'audit aux comités d'audit (le protocole). Les cabinets d'audit qui participent volontairement au protocole communiquent désormais au comité d'audit de leurs clients les constatations importantes découlant de l'inspection du dossier qui les

concerne. Les cabinets qui audient plus de 90 % des émetteurs assujettis canadiens en termes de capitalisation boursière participent au protocole, y compris 12 des 14 cabinets inspectés annuellement (notamment les Quatre Grands cabinets, tous les cabinets membres d'un réseau ou d'envergure nationale et 4 des 6 cabinets régionaux).

Bien que des progrès réels aient été réalisés, les récents résultats de nos inspections démontrent que la réalisation constante d'audits de qualité demeure un défi au Canada. Les cabinets d'audit doivent s'engager à promouvoir l'amélioration continue à tous les échelons de leur entreprise et travailler activement à favoriser une culture axée sur la qualité afin de réaliser en tout temps des audits de grande qualité. Parallèlement à cela, les cabinets d'audit et les préparateurs d'états financiers ne sont pas les seuls participants au processus d'audit. Les comités d'audit, les investisseurs institutionnels et les analystes jouent également un rôle important. Il est possible d'améliorer la qualité de l'audit et de renforcer la protection des investisseurs en engageant des échanges avec toutes les parties prenantes et en les sensibilisant davantage à la qualité de l'audit.

Le CCRC occupe une position unique qui lui permet de contribuer à la qualité de l'audit, à l'efficacité des comités d'audit et à l'élaboration de la réglementation internationale en la matière. Nous sommes en mesure de contribuer de façon importante à l'amélioration de la qualité de l'audit et à la protection des investisseurs en fournissant de l'information qui peut aider les parties prenantes à améliorer la qualité de l'audit et à s'acquitter plus efficacement de leur rôle. Nous prévoyons de communiquer de façon plus stratégique avec les principales parties prenantes de sorte à mieux influencer le changement.

De plus en plus, l'environnement de l'audit est influencé par les courants internationaux. Un grand nombre de sociétés canadiennes ont intensifié leurs activités dans les pays étrangers, ce qui oblige les auditeurs canadiens à s'appuyer sur les travaux des auditeurs de composantes situés dans des pays étrangers. Il s'agit d'une source de préoccupations pour le CCRC. Bien que nous ayons conclu des protocoles d'entente avec certains pays, nous sommes encore soumis à des restrictions lorsque vient le moment d'avoir accès aux travaux des auditeurs d'une composante dans certains autres pays étrangers. Cette situation se traduit en réalité par une limitation de l'étendue des travaux; si l'accès nous avait été donné, nous aurions peut-être trouvé des constatations importantes supplémentaires à formuler. Nous continuons nos démarches auprès des autorités canadiennes en valeurs mobilières pertinentes afin que soient apportés les changements nécessaires pour que nous puissions accéder plus facilement aux travaux d'audit, et ainsi nous acquitter de notre mandat de réglementation auprès des cabinets d'audit participants. De plus, les Normes canadiennes d'audit sont fondées sur les normes publiées par le Conseil des normes internationales d'audit et d'assurance. Pour mener à bien sa stratégie, le CCRC, en plus de participer aux activités de réglementation au Canada, interviendra activement sur les questions relatives à la pratique de l'audit et à la politique en matière d'audit à l'échelle internationale grâce à son rôle de chef de file au sein de l'International Forum of Independent Audit Regulators.

Le CCRC continuera de se concentrer sur la gestion de sa structure de coûts en accordant l'attention voulue à la limitation des coûts et à la productivité.

Voici les réalisations que le CCRC, guidé par les impératifs stratégiques susmentionnés, mènera à bien d'ici 2018 :

- Équipe très performante encore mieux formée – équipe toujours très performante qui remplit efficacement le mandat du CCRC.
- Fonction Gestion des risques proactive et prompte à réagir – identification et atténuation appropriées des risques et intégration de ces processus à ses activités, pour permettre à l'organisation de s'acquitter de son mandat de façon efficace.
- Inspections pertinentes – recommandations plus alignées sur les causes fondamentales, contribuant ainsi à l'amélioration durable de la qualité de l'audit.
- Informations pratiques – outils et informations pratiques permettant aux parties prenantes de contribuer à l'amélioration de la qualité de l'audit.
- Parties prenantes engagées – sensibilisation accrue des parties prenantes (plus particulièrement les comités d'audit et les cabinets d'audit) aux questions relatives à la qualité de l'audit et obtention d'un engagement accru de leur part.

Nous ne pouvons toutefois pas y arriver seuls. Pour réaliser des audits de qualité de façon durable, il est nécessaire d'obtenir la participation active et l'engagement de toutes les parties prenantes, y compris les cabinets d'audit, les comités d'audit et la direction des émetteurs assujettis. Les améliorations souhaitées nécessiteront une collaboration et une responsabilisation accrues tout au long du processus d'audit.

Finalement, je tiens à remercier le conseil d'administration, la direction et le personnel du CCRC pour leur contribution à nos avancements et pour leur dévouement à l'égard de la qualité de l'audit. Je me réjouis à la perspective de mettre en place nos initiatives stratégiques en 2016 et de continuer de travailler à l'amélioration de la qualité de l'audit.



Brian Hunt, FCPA, FCA, IAS.A
Directeur général

Rapport de gestion

Résultat des activités, perspectives, principaux risques et incertitudes

La présente section constitue l'analyse du résultat des activités du Conseil canadien sur la reddition de comptes (CCRC) pour l'exercice clos le 31 décembre 2015. Elle inclut également les perspectives pour 2016 ainsi que les principaux risques et principales incertitudes susceptibles d'avoir des répercussions sur l'organisme.

Aperçu

Le CCRC est une organisation indépendante à but non lucratif sans capital-actions, constituée en vertu du droit fédéral. Depuis sa constitution en 2003, le CCRC a comme vision de contribuer à la confiance du public à l'égard de l'intégrité de l'information financière publiée par les sociétés ouvertes au Canada, par une réglementation efficace et par la promotion d'audits indépendants de qualité. Le Règlement 52-108 des Autorités canadiennes en valeurs mobilières exige que les auditeurs des états financiers des émetteurs assujettis canadiens soient membres en règle du CCRC. Au 31 décembre 2015, 286 cabinets d'audit étaient inscrits auprès du CCRC. Vingt-deux nouveaux cabinets (la plupart établis à l'étranger) se sont inscrits auprès du CCRC et 26 ont volontairement mis fin à leur inscription.

Le CCRC s'acquitte de son mandat par l'inspection, directe ou en collaboration avec d'autres organismes de réglementation canadiens ou étrangers, des cabinets dont il assure la surveillance. Il mène aussi d'autres activités à l'appui de son mandat, comme la présentation de commentaires sur les normes comptables et les normes d'audit touchant de près la qualité de l'audit, la participation à des activités internationales sur l'amélioration de la qualité de l'audit en traitant avec des réseaux internationaux de cabinets d'audit, et le rapprochement avec les diverses parties prenantes du processus d'audit, notamment les comités d'audit.

Lorsqu'il inspecte un cabinet, le CCRC examine à la fois les éléments de son système de contrôle qualité et un échantillon de ses dossiers de travail correspondant aux émetteurs assujettis sélectionnés. La méthodologie fondée sur les risques que le CCRC utilise pour sélectionner les dossiers à inspecter (et les diverses sections de ceux-ci) ne vise pas à obtenir un échantillon représentatif des travaux d'audit qu'un cabinet réalise. Le CCRC oriente plutôt sa sélection en fonction des aspects de l'audit présentant un risque élevé pour les sociétés ouvertes les plus complexes ou selon les secteurs à l'égard desquels le cabinet semble avoir une expertise limitée, ce qui augmente la probabilité de détecter des problèmes liés à la qualité de l'audit. Nos inspections ne portent pas sur tous les aspects de tous les dossiers d'audit et ne sont pas conçues pour cibler les aspects où les auditeurs ont accompli un travail conforme ou supérieur aux normes. Les résultats ne doivent pas être extrapolés à l'ensemble de la population faisant l'objet de l'audit, mais doivent plutôt être considérés comme une indication de la façon dont les cabinets gèrent les aspects les plus difficiles.

Le CCRC transmet aux cabinets inspectés un rapport qui porte à la fois sur des missions individuelles et sur l'ensemble de leur travail. Ce rapport contient des recommandations axées sur le traitement des déficiences relatives à la réalisation de leurs missions qui proviennent de processus systémiques / à l'échelle du cabinet ou qui sont directement issues des dossiers de mission ayant été inspectés. Des déficiences touchant d'autres éléments du système de contrôle qualité peuvent aussi faire l'objet de recommandations. Dans chaque rapport d'inspection, le CCRC énonce ses principales recommandations qui, une fois mises en œuvre, devraient avoir selon lui la plus grande incidence sur l'amélioration de la qualité de l'audit. Il est important de souligner que les recommandations du CCRC ne sont pas que de simples suggestions, mais bien des mesures que le cabinet d'audit concerné doit obligatoirement mettre en œuvre dans les 180 jours suivant la date du rapport d'inspection. Lorsqu'il s'agit de constatations plus graves, cette échéance peut toutefois être beaucoup plus rapprochée. C'est surtout le cas lorsque les états financiers risquent de devoir être retraités.

En 2015, le CCRC a inspecté au total 39 cabinets (42 en 2014) et 179 dossiers de mission (174 en 2014). Dans les 14 cabinets faisant l'objet d'une inspection annuelle, le CCRC a inspecté 144 dossiers (157 en 2014), 43 de ces dossiers ayant fait l'objet de constatations importantes découlant des inspections (28 en 2014). En outre, le CCRC a inspecté 35 dossiers dans 25 autres cabinets (17 dossiers dans 28 cabinets en 2014), et 28 dossiers ont fait l'objet de constatations importantes découlant des inspections (4 en 2014).

La majorité des constatations importantes découlant des inspections menées par le CCRC en 2015 a nécessité la mise en œuvre de procédures d'audit supplémentaires de la part des cabinets d'audit afin de vérifier qu'aucun retraitement des états financiers lié à une erreur significative n'était nécessaire. Les autres constatations ont nécessité des ajouts considérables au dossier d'audit afin de démontrer que le cabinet avait obtenu des éléments probants suffisants et appropriés à l'appui d'un poste important du bilan ou d'un ensemble d'opérations. La mise en œuvre de procédures d'audit supplémentaires a mené à 11 retraitements, représentant 6 % des dossiers inspectés (6 retraitements, représentant 3 % des dossiers inspectés en 2014).

À la lumière de nos constatations, nous avons demandé aux Quatre Grands cabinets de prendre les mesures suivantes :

- Améliorer l'efficacité de leurs systèmes de contrôle qualité pour les sociétés de moyenne et de faible capitalisation boursière.
- Se pencher sur les problèmes spécifiques à chaque région qui pourraient nuire à la qualité de l'audit.
- Évaluer les causes sous-jacentes des constatations importantes propres au dossier concerné.
- Effectuer une revue exhaustive des systèmes de contrôle qualité et évaluer si ces derniers comportent des faiblesses inhérentes qui entraînent un manque de cohérence dans l'exécution de l'audit au niveau du dossier de mission.
- Modifier les programmes de formation et d'apprentissage, au besoin, compte tenu des constatations et des principaux points ressortis lors de l'inspection.
- Déterminer les prochaines étapes qui s'imposent, dont la révision et la modification des plans d'action, au besoin, pour continuer de favoriser la cohérence et améliorer la qualité de l'audit pour l'ensemble des missions.



Dans leur nature, les mesures que le CCRC a imposées aux autres cabinets faisant l'objet d'une inspection annuelle, à la suite de ses constatations, sont similaires à celles qui visent les Quatre Grands. Elles peuvent cependant varier en fonction des différences qui caractérisent leur clientèle, des constatations effectuées quant à la qualité de l'audit et des progrès déjà réalisés dans la mise en œuvre des recommandations formulées. Ces mesures comprennent ce qui suit :

- Réaliser une analyse approfondie des causes fondamentales de nos constatations.
- Élaborer des plans d'action permettant de répondre aux conclusions de l'analyse des causes fondamentales ou améliorer les plans d'action actuels.
- Effectuer un suivi régulier des résultats des plans d'action et, s'il y a lieu, mettre en œuvre des mesures correctrices.
- Offrir des activités de formation ciblées sur les normes comptables et les normes d'audit, selon les besoins.
- Accroître les ressources requises dans le cadre de la gestion des profils de risque des clients.

Outre les mesures visant les cabinets faisant l'objet d'une inspection annuelle présentées ci-dessus, le CCRC a obligé les autres cabinets inspectés en 2015 à prendre les mesures suivantes :

- Offrir des activités de formation obligatoires.
- Faire appel à des ressources externes pour la réalisation de revues de contrôle qualité.

Le défaut de mettre en œuvre les recommandations du CCRC, à sa satisfaction, dans les délais prescrits donne lieu à l'application de mesures disciplinaires à l'encontre du cabinet d'audit fautif. Des mesures disciplinaires peuvent aussi être prises lorsque le CCRC considère que la qualité des travaux d'audit d'un cabinet est à ce point inférieure aux normes¹ qu'il en découle un risque pour le public investisseur.

Le CCRC a le pouvoir d'imposer des mesures disciplinaires de trois ordres différents, à savoir : des exigences, des restrictions et des sanctions. En règle générale, dans le cas d'un cabinet qui est visé pour la première fois par une mesure disciplinaire, le CCRC commence par lui imposer des exigences.

- L'imposition d'exigences suppose généralement que le CCRC exige du cabinet qu'il adopte certaines mesures ou qu'il modifie ses pratiques d'audit, dans une optique d'amélioration de la qualité de l'audit. En général, ces exigences ne sont pas communiquées en dehors du CCRC et du cabinet d'audit en cause, à moins que le Règlement 52-108 n'exige que les commissions de valeurs mobilières en soient informées. Si une inspection de suivi effectuée auprès d'un cabinet d'audit visé par des exigences révèle que celui-ci n'a pas fait de progrès sur le plan de la qualité de l'audit, ou si le CCRC considère que la piètre performance du cabinet ou le degré de gravité de ses lacunes en matière de qualité de l'audit le justifie, il peut lui imposer des restrictions.
- Les restrictions imposées par le CCRC ont pour effet de limiter d'une manière ou d'une autre le cabinet d'audit dans ses pratiques professionnelles. Dans ce cas, le CCRC en avise tout particulièrement les commissions de valeurs mobilières, en plus de transmettre les informations prescrites par le Règlement 52-108, le cas échéant. S'il s'avère que le cabinet d'audit visé par des mesures disciplinaires accuse toujours un retard au chapitre de l'amélioration de la qualité de l'audit, ou s'il affiche au départ un comportement inacceptable, le CCRC peut être amené à lui imposer des sanctions.
- De telles sanctions peuvent avoir pour effet de restreindre considérablement les pratiques professionnelles du cabinet d'audit et de le contraindre à en informer le comité d'audit de ses clients qui sont émetteurs assujettis. Le CCRC doit également en informer les commissions de valeurs mobilières.

En date du 31 décembre 2015, le CCRC a imposé des exigences à six cabinets (deux en 2014), tandis que deux autres ont fait l'objet de restrictions (le même nombre qu'en 2014). Le CCRC a effectué une gestion active des mesures disciplinaires en 2015 afin de traiter les questions relatives à la qualité de l'audit. Dans le cas des cabinets qui se sont vu imposer des exigences, le CCRC a :

- limité l'acceptation de nouveaux émetteurs assujettis en ce qui concerne cinq cabinets;
- exigé de certains cabinets qu'ils réalisent de meilleures revues de contrôle qualité ou des revues en cours de travail;
- exigé de certains cabinets qu'ils entreprennent des formations additionnelles concernant des sujets précis en audit ou en comptabilité;
- exigé de certains cabinets qu'ils mettent en place des plans d'action pour améliorer la qualité de l'audit et envisagent d'engager d'autres ressources;
- imposé une pénalité monétaire à certains cabinets pour le recouvrement des frais engagés par le CCRC pour le suivi des exigences approuvées.

De plus, le CCRC a exigé des deux cabinets faisant l'objet de restrictions de démissionner auprès de clients précis et de ne pas accepter de nouveaux clients dans certains secteurs ou segments de marché. Un cabinet a fait l'objet de sanctions au cours de l'année et a, par la suite, mis fin à son inscription auprès du CCRC. Aucun recours ni aucune autre procédure n'ont été intentés en 2015.

¹ Si, à la suite d'une inspection ou d'une enquête, le CCRC considère qu'une violation aux termes de la règle 103(hh) du CCRC a été commise, il peut transmettre au cabinet d'audit en cause un avis l'informant qu'il entend lui imposer les mesures disciplinaires faisant l'objet d'une ou de plusieurs des recommandations énoncées aux règles 600(a) à 600(k) du CCRC.

Résultat des activités

Produits

Le CCRC tire ses produits des émetteurs assujettis canadiens. Chaque année, le CCRC perçoit une cotisation des cabinets d'audit inscrits qu'ils facturent à leur tour à leurs clients émetteurs assujettis. Ces cotisations servent à recouvrer les frais d'exploitation annuels du CCRC et à constituer une réserve suffisante pour parer aux éventualités. En 2015, le montant de base des cotisations s'est établi à 2,0 % des honoraires d'audit versés à chacun des cabinets participants, canadiens ou étrangers, par les émetteurs assujettis, sous réserve d'une cotisation minimale de 1 000 \$. En 2015, 188 cabinets (186 en 2014) ont payé la cotisation minimale. En ce qui concerne les cabinets de certains pays étrangers dont les organismes de surveillance réglementaire de l'audit ont conclu un accord de partage d'information avec le CCRC, la cotisation a été de 0,2 % des honoraires d'audit versés aux cabinets. Les taux des cotisations pour 2015 sont demeurés inchangés par rapport à ceux de 2014.

En 2015, les produits du CCRC se sont élevés à 16,4 millions \$, comparativement à 16,1 millions \$ en 2014. La hausse de 1,86 % est attribuable à l'augmentation des revenus d'audit déclarés par les cabinets d'audit participants.

Charges d'exploitation

Les charges de personnel associées au personnel administratif et au personnel d'inspection constituent la part la plus importante des charges du CCRC. Elles se sont élevées à 11,8 millions \$, soit 73 % des charges totales de 16,1 millions \$ pour l'exercice 2015 (12,3 millions \$, soit 73 %, pour l'exercice 2014).

Si l'on exclut les charges de personnel, les charges d'exploitation ont diminué d'environ 6,5 %, passant de 4,6 millions \$ en 2014 à 4,3 millions \$ en 2015. Cette diminution s'explique essentiellement par la baisse des frais liés aux déplacements et aux activités de sensibilisation.

Globalement, les charges d'exploitation ont atteint 16,1 millions \$ (16,9 millions \$ en 2014), ce qui représente une diminution de 0,8 million \$, ou 4,7 %, par rapport à 2014. Pour l'exercice 2015, 74 % des charges d'exploitation étaient liées aux activités d'inspection (76 % en 2014). En dehors de ses employés à temps plein, le CCRC a conclu cinq contrats pour la prestation occasionnelle de services d'inspection liés aux évaluations d'entreprises, aux technologies de l'information, à la fiscalité, etc. En 2015, les montants associés à ces contrats ont été comptabilisés dans les charges de personnel. Les charges de personnel par catégorie se répartissent ainsi :

	2015	2014	
	Charges de personnel	Charges de personnel	Nombre d'employés
Cadres	2,5 millions \$	2,3 millions \$	5
Personnel d'inspection	7,6 millions \$	8,2 millions \$	32
Personnel administratif	1,7 million \$	1,8 million \$	14
	11,8 millions \$	12,3 millions \$	51

L'excédent des produits sur les charges s'élève à 0,3 million \$ pour l'exercice 2015, comparativement à un excédent des charges sur les produits de 0,8 million \$ en 2014. Le CCRC dispose actuellement d'une réserve de 5,8 millions \$, ce qui permet de couvrir les charges d'exploitation pour environ quatre mois. Ce montant est conforme aux lignes directrices établies par le conseil d'administration en matière de réserve.

Flux de trésorerie et liquidités

Pour 2015, 0,1 million \$ a été généré par l'organisme (2,0 millions \$ pour 2014). Au 31 décembre 2015, le CCRC présentait un important fonds de roulement d'environ 5,0 millions \$ (4,6 millions \$ en 2014).

La politique de placement du CCRC exige que les excédents de trésorerie dégagés occasionnellement soient utilisés conformément aux principes de saine gestion de placements. Ainsi, les placements sont toujours effectués de manière à répondre aux exigences en matière de sécurité, de rendement et de liquidité. Ces placements peuvent prendre la forme de bons du Trésor du gouvernement canadien, de billets à terme d'une banque à charte canadienne ou de certificats de dépôt de premier ordre dont l'échéance ne dépasse pas un an.

Rémunération des administrateurs et des cadres

Le CCRC s'efforce d'offrir à ses cadres une rémunération comparable à celle offerte par d'autres organismes similaires par leur mandat, leur taille et leur complexité. Chaque année, le CCRC évalue le marché en examinant les sondages sur la rémunération réalisés par CPA Canada et le Toronto Board of Trade. De plus, le CCRC participe et souscrit à l'enquête de Mercer (Canada) sur la rémunération des comptables professionnels agréés. Il surveille également l'information comparative publiée par les commissions

provinciales des valeurs mobilières. Mises ensemble, ces pratiques assurent que la rémunération continue d'être comparable et concurrentielle.

La rémunération des membres du conseil d'administration pour 2015 comprenait des jetons de présence de 0,8 million \$ (0,8 million \$ en 2014) en compensation de responsabilités en matière de gouvernance. Les jetons de présence des administrateurs incluaient des provisions sur honoraires annuelles de 150 000 \$ pour le président du conseil d'administration et de 45 000 \$ pour tous les autres membres du conseil, et 4 500 \$ supplémentaires pour les présidents de comités. Les jetons de présence aux réunions se sont élevés à 1 500 \$ pour chaque réunion du conseil d'administration ou d'un comité. Le président du conseil d'administration ne reçoit aucun jeton de présence aux réunions.

En 2015, le conseil d'administration s'est réuni cinq fois. Tous les membres du conseil ont assisté à l'ensemble des réunions organisées au cours de l'exercice. Tous ont également assisté à la séance de planification stratégique du conseil d'administration tenue en septembre.

La rémunération des cadres pour 2015, qui inclut tous les montants payés au directeur général, au chef des finances et aux trois autres membres les mieux payés du comité de direction, a totalisé 2,5 millions \$ (2,3 millions \$ en 2014). Ce montant comprend les salaires, les primes à recevoir, les cotisations patronales versées au Régime enregistré d'épargne-retraite des employés et les avantages sociaux payés par le CCRC au nom de son personnel.

Perspectives pour 2016

Au cours des trois derniers exercices, le CCRC a réalisé des progrès considérables et a aidé les parties prenantes à relever leur niveau de connaissance des enjeux rencontrés, de sorte que la qualité de l'audit puisse être améliorée.

Pour l'essentiel, les objectifs et l'approche du CCRC ne changeront pas à l'avenir. Son plan stratégique 2016-2018 vise à tirer parti des progrès réalisés pour accroître davantage son efficacité. Plus particulièrement, le CCRC veut répondre aux obstacles les plus systémiques à la qualité de l'audit afin de favoriser la réalisation durable d'audits de grande qualité. Pour ce faire, il se concentrera sur les cinq impératifs stratégiques suivants :

1. Bâtir une équipe très performante
2. Ancrer davantage la gestion des risques dans la culture du CCRC
3. Continuer d'améliorer les inspections
4. Produire de l'information de leadership éclairé pratique et significative
5. Mieux faire connaître et comprendre les questions relatives à la qualité de l'audit à l'ensemble des parties prenantes

Le CCRC continuera d'accorder la priorité au perfectionnement des membres de son personnel et de participer activement aux discussions concernant les questions relatives à la qualité de l'audit et à la politique en matière d'audit à l'échelle internationale. Les initiatives précises et les mesures prévues dans chacun de ces secteurs sont présentées dans le plan stratégique, qui est accessible sur le site Internet du CCRC.

En outre, le CCRC continuera de participer aux activités de réglementation au Canada et contribuera à l'élaboration du cadre international de réglementation de l'audit grâce à son rôle de chef de file au sein de l'International Forum of Independent Audit Regulators.

Pour l'exercice 2016, le budget prévoit des produits de 16,6 millions \$ (comparativement à des produits de 16,4 millions \$ pour 2015) et des charges d'exploitation de 16,6 millions \$ (comparativement à des charges de 16,1 millions \$ pour 2015). Les produits et les charges devraient augmenter légèrement par rapport à 2015, et le CCRC prévoit un résultat équilibré pour 2016. La cotisation exigée des émetteurs assujettis demeurera au même taux de 2,0 % des honoraires d'audit versés aux cabinets (ou 0,2 % pour les émetteurs assujettis de certains pays étrangers).

Le CCRC prévoit engager en 2016 des dépenses en immobilisations d'environ 0,5 million \$ pour la modernisation de son infrastructure informatique et de ses systèmes d'information.

Principaux risques et incertitudes

Les plus grandes forces du CCRC résident dans son capital humain et sa réputation d'organisme de réglementation efficace. Les risques liés au contexte économique, au capital humain, aux technologies et au cadre juridique sont des risques importants qui pourraient avoir des répercussions majeures sur la mission et la vision du CCRC, ainsi que sur ses facteurs clés de succès.

Le climat actuel d'incertitude économique augmente les risques liés aux manquements des émetteurs assujettis en matière de gouvernance, d'information financière et d'audit. Ces facteurs peuvent entraîner un risque de perte de confiance envers le CCRC. Le CCRC gère ses risques par une analyse des risques lui permettant d'affecter les ressources appropriées à son programme d'inspection de l'audit et d'en établir les priorités.

Les risques liés au capital humain comprennent la pénurie de personnel suffisamment expérimenté et compétent. Le CCRC assure la gestion de ces risques en s'efforçant d'être un employeur de choix aux yeux des candidats les plus qualifiés.

Sur le plan technologique, la sécurité des données reste une préoccupation majeure. En outre, les éléments suivants sont vitaux pour permettre au CCRC d'accomplir son mandat : la conception, la gestion et la sécurité des bases de données; le développement et le soutien technique du système d'inscription informatisé des cabinets participants; la connectivité nécessaire pour l'accès à Internet; l'extranet utilisé par les organismes de réglementation provinciaux; ainsi que l'intranet et les autres services utilisés à distance. Le CCRC répond à ce risque par divers moyens, notamment en utilisant deux pare-feux, en demandant régulièrement à des tiers de soumettre les contrôles de son infrastructure et de ses applications à des tests d'intrusion et à des évaluations de la sécurité, en équipant tous ses ordinateurs portables et ses téléphones intelligents d'outils de cryptage de disques durs et de localisation GPS, en surveillant tous ses sites de façon à en maximiser la disponibilité, en utilisant les systèmes KACE pour la gestion de ses ordinateurs portables et de ses serveurs afin d'assurer le déploiement hebdomadaire de tous les correctifs essentiels, et en maintenant des installations hors site pour la reprise des activités en cas de sinistre et pour la gestion des sauvegardes.

Les risques juridiques incluent les effets de toute législation qui ne soutiendrait pas le CCRC dans l'accomplissement de son mandat. Le CCRC poursuit ses démarches auprès de certaines autorités pour obtenir des changements législatifs visant à renforcer sa position d'organisme indépendant de réglementation de l'audit.

Le CCRC travaille sans relâche pour atténuer les risques. En 2015, l'organisation a peaufiné ses capacités d'évaluation des risques et a continué d'appliquer un processus rigoureux d'analyse des risques pour identifier les cabinets et les missions d'audit présentant les risques les plus élevés. Le CCRC a mis au point un plan de gestion des risques qui englobe l'ensemble de ses activités. Le conseil d'administration supervise ce plan, qui est revu de près par son comité d'audit et de gestion des risques. Le CCRC réexamine et actualise son plan de façon proactive annuellement. En fonction des risques relevés, il élabore et met en œuvre des stratégies d'atténuation.

BUDGET DE FONCTIONNEMENT DU CCRC POUR 2016

ÉTAT DES RÉSULTATS (non audité)

<i>EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE (EN MILLIERS DE DOLLARS)</i>	2015 Réal	2015 Budget	2016 Budget
PRODUITS			
Frais et cotisations	16 356 \$	16 200 \$	16 610 \$
Produits financiers	55	65	30
	16 411	16 265	16 640
CHARGES			
Charges de personnel	11 802	11 779	12 212
Rémunération et dépenses des administrateurs	834	809	800
Frais de déplacement	752	910	852
Frais d'occupation	695	721	710
Frais d'administration et frais généraux	595	633	717
Activités de sensibilisation	433	406	402
Formation continue	248	284	250
Assurance	143	165	143
Services professionnels	136	79	90
Services juridiques	105	179	114
Amortissement des immobilisations corporelles	314	300	350
	16 057	16 265	16 640
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES POUR L'EXERCICE	354 \$	– \$	– \$

Commentaire sur le budget de fonctionnement du CCRC pour 2016

Pour 2016, le budget prévoit des produits de 16,6 millions \$, qui couvrent les charges d'exploitation, comparativement à des produits réels de 16,4 millions \$ et à des produits budgétés de 16,3 millions \$ en 2015. Ce niveau de produits se traduira en 2016 par une situation d'exploitation équilibrée. Les produits du CCRC proviennent des émetteurs assujettis canadiens. En effet, chaque année, le CCRC facture aux cabinets d'audit inscrits une cotisation qu'ils peuvent à leur tour facturer à leurs clients émetteurs assujettis. Ces cotisations servent à recouvrer les frais d'exploitation annuels du CCRC et à constituer une réserve suffisante pour parer aux éventualités. En 2015, le taux de base des cotisations était établi à 2,0 % des honoraires d'audit versés à chaque cabinet participant, canadien ou étranger, par ses clients émetteurs assujettis. Ce montant restera inchangé en 2016.

Le budget du CCRC pour 2016 prévoit des charges d'exploitation de 16,6 millions \$. Ce montant est supérieur aux charges d'exploitation réelles de 16,1 millions \$ pour 2015 et aux charges d'exploitation de 16,3 millions \$ prévues au budget de 2015, en raison de modifications dans la composition du personnel. L'excédent des produits sur les charges inscrit en 2015 dépasse de 0,4 million \$ le budget équilibré, en raison de la baisse des dépenses de déplacement et de la légère augmentation des produits. Il n'y a pas de variations importantes des charges dans le budget de 2016, par rapport aux charges réelles et aux charges budgétées pour 2015, si ce n'est l'augmentation de la masse salariale découlant de l'indexation des salaires et de la modification de la composition du personnel.

Dans l'ensemble, le budget de fonctionnement de 2016 prévoit que le CCRC se trouvera dans une situation d'exploitation équilibrée en 2016, de sorte qu'il devrait inscrire un excédent d'actif net d'environ 5,8 millions \$ à la fin de l'exercice.

Le plan stratégique 2016-2018 est axé sur le rehaussement du niveau de sensibilisation aux enjeux constatés, de sorte que la qualité de l'audit puisse être améliorée, tout en visant à permettre au CCRC de tirer parti des progrès qu'il a réalisés afin d'accroître davantage son efficacité organisationnelle. Plus particulièrement, le CCRC veut répondre aux obstacles les plus systémiques à la qualité de l'audit afin de favoriser la réalisation durable d'audits de grande qualité.

Pour ce faire, il se concentrera sur les cinq impératifs stratégiques suivants :

- Bâtir une équipe très performante
- Ancrer davantage la gestion des risques dans la culture du CCRC
- Continuer d'améliorer les inspections
- Produire de l'information de leadership éclairé pratique et significative
- Mieux faire connaître et comprendre les questions relatives à la qualité de l'audit à l'ensemble des parties prenantes

En plus de tirer parti de son efficacité organisationnelle, le CCRC continuera de contribuer à l'élaboration du cadre international de réglementation de l'audit, grâce à son rôle de chef de file au sein de l'International Forum of Independent Audit Regulators.

Déclaration de responsabilité de la direction

La responsabilité des états financiers annuels et de toute l'information, financière ou autre, contenus dans le présent rapport annuel relève de la direction du Conseil canadien sur la reddition de comptes.

La direction a préparé les états financiers conformément aux Normes comptables du Canada pour les organismes sans but lucratif, en se fondant sur ses meilleures estimations et son meilleur jugement en fonction de l'information disponible. Les principales méthodes comptables utilisées sont décrites à la note 2 des états financiers. L'information financière contenue dans le présent rapport annuel est conforme à celle qui est présentée dans les états financiers.

Puisqu'il incombe à la direction d'assurer l'intégrité et la fiabilité de l'information financière, elle a mis en place des systèmes de contrôle interne de procédures et de comptabilité visant à lui permettre de s'acquitter de cette responsabilité. Ces systèmes assurent aussi de façon raisonnable la protection des actifs contre toute perte ou toute utilisation non autorisée.

Il incombe au conseil d'administration de s'assurer que la direction s'acquitte de ses responsabilités à l'égard de l'information financière et du contrôle interne. C'est pourquoi il s'est doté d'un comité d'audit et de gestion des risques. Le comité d'audit et de gestion des risques a rencontré les auditeurs, en présence et en l'absence de la direction, afin d'examiner les activités de chacun ainsi que les états financiers.

Les membres des organismes provinciaux de réglementation de l'audit ont désigné le cabinet Fuller Landau SENCRL comme auditeurs du CCRC chargés d'exprimer une opinion quant à l'image fidèle donnée par les états financiers. Fuller Landau SENCRL a disposé d'un accès complet sans restriction aux membres du conseil d'administration et de la direction pour discuter des questions relatives à l'audit. Le comité d'audit et de gestion des risques procède chaque année à une évaluation officielle des travaux des auditeurs et transmet une recommandation au conseil d'administration qui formule à son tour, à l'intention des membres des organismes provinciaux de réglementation de l'audit, une recommandation quant au renouvellement du mandat des auditeurs pour la prochaine année.



Brian A. Hunt, FCPA, FCA, IAS.A
Directeur général



John Mastrella, CPA, CA
Chef des finances

Rapport des auditeurs indépendants

Aux membres du Conseil canadien sur la reddition de comptes / Canadian Public Accountability Board

Nous avons effectué l'audit des états financiers du **Conseil canadien sur la reddition de comptes / Canadian Public Accountability Board**, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2015 et les états de l'évolution de l'actif net, des résultats et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers, conformément aux Normes comptables du Canada pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement des auditeurs, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, les auditeurs prennent en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers, afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du **Conseil canadien sur la reddition de comptes / Canadian Public Accountability Board** au 31 décembre 2015, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables du Canada pour les organismes sans but lucratif.

Fuller Lundau LLP

Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés

Toronto (Ontario)
Le 11 février 2016

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

	31 décembre 2015	31 décembre 2014
ACTIF		
Actif à court terme		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 283 191 \$	2 204 072 \$
Placements (note 4)	4 400 000	3 750 000
Débiteurs (note 4)	154 325	16 108
Taxes de vente à recevoir	39 171	88 917
Frais payés d'avance	197 677	223 130
	7 074 364	6 282 227
Immobilisations corporelles (note 5)	1 221 202	1 293 305
	8 295 566 \$	7 575 532 \$
PASSIF		
Passif à court terme		
Dettes fournisseurs et charges à payer	2 095 474 \$	1 685 505 \$
Incitatifs à la location, non amortis	429 649	473 651
ACTIF NET		
Investi en immobilisations corporelles	1 221 202	1 293 305
Non affecté	4 549 241	4 123 071
	5 770 443	5 416 376
	8 295 566 \$	7 575 532 \$

Voir les notes complémentaires

Approuvé au nom du conseil d'administration :

 , administrateur
Nicholas Le Pan, président du conseil d'administration

 , administrateur
Kenneth Crump

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE				
			2015	2014
	<i>Investi en immobilisations corporelles</i>	<i>Non affecté</i>	<i>Total</i>	<i>Total</i>
Actif net au début de l'exercice	1 293 305 \$	4 123 071 \$	5 416 376 \$	6 191 722 \$
Excédent des produits sur les charges (des charges sur les produits) pour l'exercice	-	354 067	354 067	(775 346)
Acquisition d'immobilisations corporelles	241 518	(241 518)	-	-
Amortissement des immobilisations corporelles	(313 621)	313 621	-	-
Actif net à la fin de l'exercice	1 221 202 \$	4 549 241 \$	5 770 443 \$	5 416 376 \$

Voir les notes complémentaires.

ÉTAT DES RÉSULTATS

	EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE	
	2015	2014
PRODUITS		
Frais et cotisations	16 356 478 \$	16 063 903 \$
Produits financiers	54 973	75 340
	16 411 451	16 139 243
CHARGES		
Charges de personnel	11 801 866	12 330 290
Rémunération et dépenses des administrateurs	834 263	880 231
Frais de déplacement	751 839	857 907
Frais d'occupation	695 238	648 535
Frais d'administration et frais généraux	594 772	656 086
Activités de sensibilisation	433 094	539 564
Formation continue	248 559	271 358
Assurance	143 209	158 756
Services professionnels	136 165	102 348
Services juridiques	104 758	142 575
Amortissement des immobilisations corporelles	313 621	326 939
	16 057 384	16 914 589
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES (DES CHARGES SUR LES PRODUITS) POUR L'EXERCICE	354 067 \$	(775 346) \$

Voir les notes complémentaires.

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

	EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE	
	2015	2014
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits sur les charges (des charges sur les produits) pour l'exercice	354 067 \$	(775 346) \$
Ajouter (déduire) les éléments sans effet sur la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	313 621	326 939
Amortissement des incitatifs à la location	(44 002)	23 488
Variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement (note 7)	346 951	(396 621)
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	970 637	(821 540)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition de placements à court terme	(11 600 000)	(13 008 740)
Rachat de placements à court terme	10 950 000	15 958 740
Acquisition d'immobilisations corporelles	(241 518)	(118 628)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(891 518)	2 831 372
Trésorerie et équivalents de trésorerie générés au cours de l'exercice	79 119	2 009 832
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	2 204 072	194 240
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	2 283 191 \$	2 204 072 \$

Voir les notes complémentaires.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 DÉCEMBRE 2015 ET 31 DÉCEMBRE 2014

1. L'ORGANISATION

Le Conseil canadien sur la reddition de comptes / Canadian Public Accountability Board (CCRC/CPAB) est une organisation sans capital-actions constituée sous le régime de la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif*. En tant qu'organisation à but non lucratif, le CCRC est exempté d'impôt au Canada, en vertu de l'alinéa 149(1)(L) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).

La vision du CCRC est de contribuer à la confiance du public à l'égard de l'intégrité de l'information financière des émetteurs assujettis au Canada, par une réglementation efficace et par la promotion d'audits indépendants de qualité. Le CCRC s'acquitte de sa mission principalement en établissant les exigences de participation des cabinets comptables assurant l'audit d'émetteurs assujettis au Canada et en mettant en œuvre un système efficace d'inspection de la qualité auprès des cabinets d'audit participants.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux Normes comptables du Canada pour les organismes sans but lucratif. Les principales méthodes comptables sont les suivantes :

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent la trésorerie et les certificats de placement garanti dont l'échéance ne dépasse pas 90 jours, et dont le risque de changement de valeur est négligeable.

Comptabilisation des produits

Le CCRC perçoit deux types de frais auprès des cabinets comptables : des frais afférents à l'avis d'intention de participer exigés au moment d'une demande initiale de participation au programme, et une cotisation annuelle versée par les cabinets d'audit participants. Ces frais et cotisations servent à recouvrer les coûts engagés par le CCRC et à constituer un fonds de roulement pour parer aux éventualités.

Les frais afférents à l'avis d'intention de participer sont déterminés pour chaque cabinet selon le nombre de ses clients qui sont des émetteurs assujettis au moment de la demande. Ces frais sont comptabilisés dans la période au cours de laquelle le cabinet est inscrit et les frais sont payés.

Le montant de la cotisation annuelle est actuellement établi à partir des honoraires d'audit versés à un cabinet d'audit participant par ses clients émetteurs assujettis. Les cotisations sont facturées annuellement et comptabilisées comme produits pour l'exercice concerné. Pour 2015, le montant des cotisations a été établi à 2,0 % des honoraires d'audit versés à chaque cabinet d'audit participant par ses clients qui sont des émetteurs assujettis, sous réserve d'un minimum de 1 000 \$. Pour les cabinets de certains pays étrangers, un taux de 0,2 % s'applique.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire et réparti sur la durée de vie utile estimative des actifs, à partir de leur mise en service.

Les durées de vie utile sont estimées comme suit :

Équipement et mobilier de bureau	3 à 10 ans
Réseaux et infrastructure informatiques	4 à 5 ans
Logiciels	3 ans
Équipement informatique	2 ans
Améliorations locatives	Étalées sur la durée du contrat de location

Placements

Les placements, acquis essentiellement en vue d'être réalisés à court terme, sont comptabilisés à leur juste valeur estimative. Les gains et les pertes, réalisés ou non réalisés, sont comptabilisés comme produits financiers au moment où ils surviennent. Les coûts de transaction sont comptabilisés en charges au moment où ils sont engagés.

Contrats de location

Tous les contrats de location conclus par le CCRC sont des contrats de location-exploitation. Les incitatifs à la location reçus à la conclusion d'un contrat de location sont reportés et comptabilisés selon la méthode linéaire sur la durée du contrat de location.

3. INSTRUMENTS FINANCIERS ET RISQUES

Les actifs financiers du CCRC sont constitués de trésorerie et de certificats de placement garanti (CPG) à taux fixe émis par de grandes banques à charte canadiennes. Le coût de ces CPG additionné aux produits d'intérêts courus correspond approximativement à la juste valeur de ces instruments. D'autres actifs et passifs financiers sont inscrits au coût, ce qui correspond approximativement à leur juste valeur compte tenu de leur échéance à court terme.

La direction estime que le CCRC n'est exposé à aucun risque important de taux d'intérêt, de change ou de crédit.

4. PLACEMENTS

Les placements sont constitués de CPG à taux fixe dont l'échéance est de plus de 90 jours. Les CPG dont l'échéance est de 12 mois ou moins à partir de la date de clôture de l'exercice sont classés à court terme.

	2015	2014
CPG	4 400 000 \$	3 750 000 \$
Intérêts courus	11 115	11 931
	4 411 115 \$	3 761 931 \$

Les taux d'intérêt des CPG varient de 0,45 % à 1,00 % (1,00 % en 2014). Les produits d'intérêts courus sont inclus dans les débiteurs.

5. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Le tableau suivant présente les immobilisations corporelles, qui sont comptabilisées au coût :

	Coût	Amortissement cumulé	Montant net en 2015	Montant net en 2014
Équipement et mobilier de bureau	697 046 \$	(569 404) \$	127 642 \$	141 441 \$
Réseaux et infrastructure informatiques	1 795 662	(1 441 207)	354 455	358 616
Logiciels	211 557	(209 888)	1 669	15 798
Équipement informatique	202 763	(147 829)	54 934	15 532
	2 907 028 \$	(2 368 328) \$	538 700	531 387
Améliorations locatives, montant net			682 502	761 918
			1 221 202 \$	1 293 305 \$

6. FACILITÉ DE CRÉDIT BANCAIRE

Le CCRC dispose d'une facilité de crédit bancaire de 2 millions \$ portant intérêt au taux préférentiel. Les montants dus en vertu de la facilité de crédit sont payables sur demande. Le CCRC n'a donné aucun actif en garantie de la facilité de crédit, et aucuns frais ne sont engagés tant qu'aucun prélèvement n'est effectué. Au 31 décembre 2015 et au 31 décembre 2014, le montant dû en vertu de la facilité de crédit était de néant.

7. VARIATION DES ÉLÉMENTS HORS TRÉSORERIE DU FONDS DE ROULEMENT

La variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement se détaille comme suit :

	2015	2014
Débiteurs	(138 217) \$	46 434 \$
Taxes de vente à recevoir	49 746	(42 763)
Frais payés d'avance	25 453	11 118
Dettes fournisseurs et charges à payer	409 969	(411 410)
	346 951 \$	(396 621) \$

8. ENGAGEMENTS

Pour son siège social situé à Toronto, le CCRC a conclu un contrat de location de 11 ans et 6 mois, qui est entré en vigueur en février 2013. Aucune obligation liée à la mise hors service d'immobilisations n'est liée au contrat de location. Le loyer annuel est d'environ 255 000 \$ pour la durée de celui-ci. La portion des coûts d'exploitation de l'immeuble assumée par le CCRC est estimée à 287 000 \$ par année.

Le CCRC a également conclu des contrats de location pour ses bureaux de Vancouver et de Montréal respectivement en avril et en novembre 2013. La durée du contrat de location pour le bureau de Vancouver est de 45 mois, et le loyer annuel s'élève à environ 92 000 \$. La durée du bail pour le bureau de Montréal est de 72 mois, et le loyer annuel s'élève à environ 66 000 \$.

9. RECLASSEMENT DES CHIFFRES CORRESPONDANTS DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Certains chiffres correspondants de l'exercice précédent ont été reclassés pour qu'ils soient conformes à la présentation adoptée pour l'exercice considéré.

À propos du CCRC

Direction du CCRC

Brian A. Hunt *Directeur général*

M. Hunt a participé à la création du CCRC et il en a été un administrateur de 2003 à 2009. Avant d'occuper son poste actuel, il était président-directeur général de CPA Ontario.

Glenn Fagan *Vice-président, Exploitation*

Avant de se joindre au CCRC en 2010, M. Fagan a exercé les fonctions de vice-président aux finances ou chef des finances dans plusieurs sociétés ouvertes et entreprises à capital fermé œuvrant dans les secteurs de la fabrication, de la construction et des services. Auparavant, il a été associé de certification au sein du cabinet précurseur de PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.

Brian P. Gabel *Vice-président, Engagement des parties prenantes*

Avant de se joindre au CCRC en 2014, M. Gabel était le vice-président et directeur financier de l'Autorité aéroportuaire du Grand Toronto. Il a occupé des postes de cadre au sein de différentes sociétés du secteur de l'énergie et des services publics, notamment pendant cinq ans à titre de vice-président, Affaires réglementaires et de vice-président et chef de la réglementation à Hydro One Networks Inc.

John Mastrella *Directeur principal des relations interprovinciales et chef des finances*

Avant de se joindre au CCRC en 2007, M. Mastrella a occupé les fonctions de cadre supérieur en finances au sein d'un certain nombre de sociétés ouvertes dans les secteurs de la distribution, de l'immobilier, de l'aérospatiale, des technologies et du tourisme. Avant d'exercer ces fonctions, il a fait carrière chez KPMG s.r.l./s.e.n.c.r.l.

M. Jane Williamson *Vice-présidente, Inspections*

Avant de se joindre au CCRC, en mars 2013, M^{me} Williamson était vice-présidente du groupe Finances de Fairfax Financial Holdings Limited. Auparavant, elle exerçait des fonctions d'associée responsable de la certification dans le secteur des services financiers chez PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.

Membres du conseil d'administration du CCRC

Nicholas Le Pan, président du conseil *Ottawa (Ontario)*

Ancien surintendant des institutions financières,
Bureau du surintendant des institutions financières.

Ian Bourne² *Calgary (Alberta)*

Président du conseil d'administration de Ballard Power Inc.; administrateur de l'Office d'investissement du Régime de pensions du Canada, d'Hydro One Limited, de Corporation Wajax et de Canadian Oil Sands Limited.

Membres du conseil d'administration du CCRC

Kenneth Crump¹ *Vancouver (Colombie-Britannique)*

Ancien président du conseil d'administration de Coast Wholesale Appliances Income Fund; ancien vice-président du conseil d'administration et président du comité des finances et de l'audit, Board of Community Living British Columbia; ancien président du conseil d'administration de Norsat International; chef de la direction des finances à la retraite de BC Telecom.

Guy Fréchette¹ *Montréal (Québec)*

Administrateur de sociétés; ancien vice-président du conseil d'administration, ancien membre du comité de direction et ancien associé directeur pour le Québec, Ernst & Young s.r.l./s.e.n.c.r.l.

Bruce C. Jenkins¹ *Toronto (Ontario)*

Ancien directeur général adjoint de Deloitte & Touche (Canada); ancien administrateur de CPA Canada; ancien président du conseil d'administration de CPA Ontario.

Sheryl Kennedy¹ *Toronto (Ontario)*

Présidente-directrice générale de Promontory Financial Group Canada; ancienne sous-gouverneure de la Banque du Canada.

Gary Porter² *Sidney (Colombie-Britannique)*

Ancien administrateur et président du comité d'investissement du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario; ancien vice-président du conseil d'administration de CGA Canada; cofondateur à la retraite de Porter Héту International.

Jocelyn Proteau² *Montréal (Québec)*

Président du conseil des fiduciaires du Fonds de placement immobilier BTB; président du conseil d'administration de Quincaillerie Richelieu Inc.; administrateur de CO2 Solutions Inc., de Familiprix Inc. et de HEC Montréal; ancien président du conseil d'administration de la Standard Life du Canada.

Alain Rhéaume^{2 *} *Lac-Delage (Québec)*

Fondateur et associé directeur de Trio Capital Inc.; ancien sous-ministre des Finances du Québec; ancien président et directeur de l'exploitation de Microcell Télécommunications.

Benita M. Warmbold² *Toronto (Ontario)*

Directrice générale principale et directrice financière de l'Office d'investissement du Régime de pensions du Canada; présidente du conseil consultatif de l'école de commerce Smith (Université Queen's); administratrice du conseil des fiduciaires de l'Université Queen's et du Women's College Hospital.

*M. Rhéaume a terminé son mandat d'administrateur le 7 avril 2015.

1 Membre du comité d'audit et de gestion des risques

2 Membre du comité des ressources humaines et de la gouvernance

Auditeur

Fuller Landau SENCRL

151, rue Bloor Ouest
12^e étage
Toronto (Ontario) M5S 1S4

Conseillers juridiques

Stikeman Elliott S.E.N.C.R.L./s.r.l.

5300, Commerce Court Ouest
199, rue Bay
Toronto (Ontario) M5L 1B9

Coordonnées

Demandes d'informations générales

Téléphone : 416 913 8260 Sans frais : 1 877 520 8260 Télécopieur : 416 850 9235
Courriel : info@cpab-ccrc.ca www.cpab-ccrc.ca

Centre du Canada

Conseil canadien sur
la reddition de comptes
150, rue York
Bureau 900
Toronto (Ontario)
M5H 3S5 Canada
Téléphone : 416 913 8260

Est du Canada

Conseil canadien sur
la reddition de comptes
1155, boulevard René-Lévesque Ouest
Bureau 2916
Montréal (Québec)
H3B 2L3 Canada
Téléphone : 514 807 9267

Ouest du Canada

Conseil canadien sur
la reddition de comptes
400, rue Burrard
Bureau 1980
Vancouver (Colombie-Britannique)
V6C 3A6 Canada
Téléphone : 604 630 8260

Pour en savoir plus

Vous trouverez le rapport 2015 sur les inspections annuelles du CCRC, son rapport 2015 sur les Quatre Grands, des renseignements détaillés sur le protocole et d'autres publications à l'intention des comités d'audit sur notre site Internet, à l'adresse www.cpab-ccrc.ca.

Inscrivez-vous à notre liste de diffusion : www.cpab-ccrc.ca > Liste de diffusion



Suivez-nous sur Twitter – @CPAB_CCRC

La présente publication n'est aucunement assimilable à la prestation de services juridiques, de services de comptabilité, de services d'audit ou de tout autre type de conseils ou de services professionnels, et elle ne doit pas être perçue comme telle. Sous réserve des dispositions relatives à la protection des droits d'auteur du CCRC, la présente publication peut être diffusée dans son intégralité, sans autre autorisation du CCRC, dans la mesure où aucune modification n'y est apportée et que le CCRC y est cité en tant que source.

© Conseil canadien sur la reddition de comptes, 2016. Tous droits réservés.

www.cpab-ccrc.ca / Courriel : info@cpab-ccrc.ca

